



NUMÉRO	SUJET
43-2019- DISREN	Demande de crédit de CHF 204'383 pour la réalisation d'aménagements cyclables en traversée de Perroy
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Pierre Graber

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Perroy a sollicité une participation financière aux aménagements cyclables en cours de travaux sur la route des Vignerons en traversée de localité. Cela s'inscrit dans les objectifs du réseau cyclable régional qui visent notamment à sécuriser les itinéraires pour les vélos afin de favoriser la pratique des modes doux. La votation fédérale de septembre 2018 conforte aussi les politiques de développement des modes doux, en inscrivant la promotion du vélo et des voies cyclables dans la constitution.

Contexte

La carte des itinéraires du réseau cyclable régional a été publiée en janvier 2018 à la suite de l'étude effectuée dans le cadre du préavis 59-2015 de la Région. La phase de mise en œuvre est désormais engagée. Plusieurs mesures pour les modes doux cofinancées par la Confédération dans le cadre des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} générations du Projet d'agglomération du Grand Genève se concrétiseront dans les années à venir.

La réfection de la route des Vignerons en traversée de localité à Perroy ne fait pas partie des mesures d'agglomération. C'est un projet développé par la Commune qui réduit le gabarit de la chaussée pour modérer la vitesse des véhicules, offrir des espaces sécurisés aux piétons et aux cycles, et réaménager les deux arrêts de bus existants (cf. préavis 41-2019-TP).

Les projets en cours de développement et programmés dans le district, projets des communes et mesures d'agglomération, complètent petit à petit le réseau régional :

- en 2019, 37 km de pistes cyclables sont réalisées, soit 12% du réseau régional de 315 km
- dans les 6 prochaines années, 30 km de pistes cyclables supplémentaires sont prévues, en tout ce seront 67 km disponibles pour les cyclistes, qui équivalent à 21% du réseau régional

Objet de l'action proposée

Le projet de Perroy permet d'aménager des pistes cyclables et des trottoirs partagés pour les cycles sur la totalité de la traversée de localité (environ 1100 m), à l'exception des deux carrefours où les cycles sont réinsérés sur la route. Ces aménagements sont conformes aux préconisations du rapport d'étude du réseau cyclable régional, le document et ses annexes sont disponibles [ici](#)¹.

¹ <https://regiondenyon.ch/mobilite/mobilite-douce/reseau-cyclable-regional/>

La question de la suite des aménagements hors traversée de localité est en discussion avec la Commune et le Canton. Un complément de travaux serait notamment nécessaire du côté de la route de Féchy. Hors traversée de localité, le Canton devrait le financer.



Financement

Les aménagements cyclables ont été extraits du devis des travaux pour constituer la part régionale, cofinancée par le cercle solidaire. Il s'agit de la réfection des trottoirs partagés, de la création des bandes et pistes cyclables, et du poste de marquage et signalisation correspondant. Un prorata des honoraires et des divers et imprévus a été calculé pour aboutir à la répartition suivante.

Eléments du projet	Coût	Fonds tiers	Part régionale	
Aménagements vélos	CHF 817'530	CHF 0	CHF 817'530	
Autres aménagements	CHF 2'812'500	CHF 2'812'500	CHF 0	
Total	CHF 3'630'030	CHF 2'812'500	CHF 817'530	
	100%	77,8%	22,2%	
			Cercle porteur	Cercle solidaire
			CHF 613'147	CHF 204'383
			75%	25%

La Commune de Perroy n'a pas sollicité de cofinancement DISREN pour les phases d'étude. Seule la phase 4 (réalisation) est donc renseignée ci-dessous.

	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4	
	Mode de financement	Etude de faisabilité	Mode de financement	Pré-étude	Mode de financement	Etude de réalisation	Mode de financement	Réalisation
Coût total CHF (TTC)								3'630'030
Porteur	Fonds communaux	-	Fonds communaux	-	Fonds communaux	-	Cercle porteur	613'147
Région							Cercle solidaire	204'383
Fonds tiers							Part locale	2'812'500

Conformément aux dispositions proposées dans le préavis 36-2018, les frais de suivi et d'accompagnement de la Région à hauteur de CHF 16'000 sont portés proportionnellement par les cercles porteur et solidaire.

Calendrier

21.06.2018	Conseil communal de Perroy accepte crédit des travaux
Septembre 2018	Début des travaux
21.02.2019	Préavis DISREN au Conseil intercommunal
2020	Fin des travaux

Communication

Sous réserve du vote du présent préavis, il sera demandé à la Commune de Perroy de mentionner le soutien de la Région de Nyon, d'en afficher le logo sur tous les supports de communication qui seraient produits dans le cadre des travaux, ainsi que de lui accorder un droit de regard sur lesdits supports.

Conclusion

La réfection de la route des Vignerons en traversée de localité à Perroy permet d'améliorer la sécurité pour tous les usagers, pour les modes doux en particulier. Ce tronçon contribue à la réalisation de l'objectif du réseau cyclable régional. Il constitue une première étape qui devra être complétée de part et d'autre de la traversée de localité afin d'assurer la continuité des aménagements pour les vélos. Dans ce but, l'un des enjeux sera d'impliquer le Canton.

Annexes

- Fiche DISREN
- Dossier de demande de subvention et devis détaillé
- Plan d'ensemble du projet

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 43-2019 DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 204'383,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 204'383 en faveur de la réalisation d'aménagements cyclables en traversée de Perroy
- d'imputer le montant total de CHF 204'383 sur le compte DISREN 140.3185.
- d'accepter la participation solidaire à hauteur de 25% de la part régionale.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 12 décembre 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy
Président

Patrick Freudiger
Secrétaire

Fiche de répartition financière DISREN

Nom du projet	Réalisation d'aménagements cyclables en traversée de Perroy			
Numéro de préavis	43-2019-DISREN			
Commune territoriale	Perroy			
Phase actuelle du projet	1	2	3	4

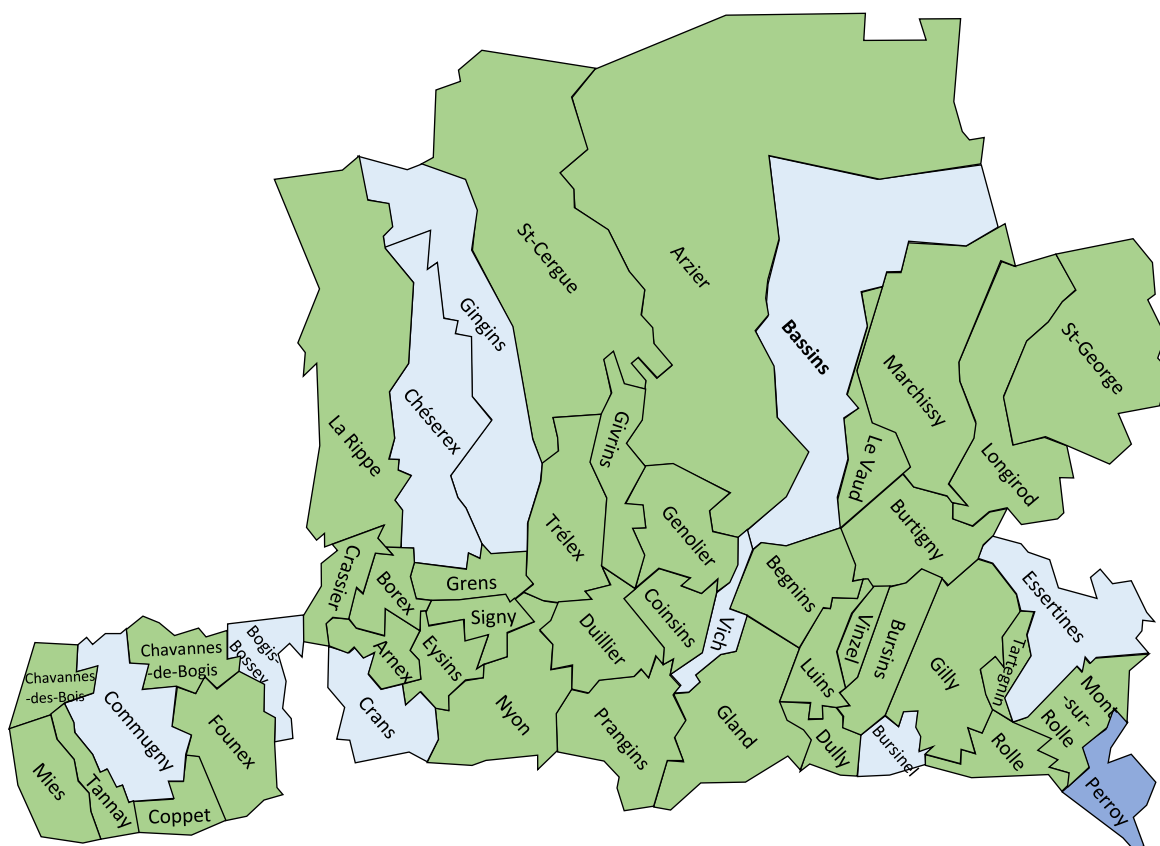
Financement du projet

Coût total du projet	CHF 3'630'030	100%
Fonds tiers	CHF 2'812'500	77,5%
Part régionale	CHF 817'530	22,5%

Répartition des cercles

Pour rappel, la part régionale est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire**.

Cercle	Communes	Part	Montant (CHF)
Porteur A	Perroy	75%	613'147
Porteurs B	Commugny, Bogis-Bossey, Crans-près-Céligny, Chésereux, Gingins, Vich, Bassins, Bursinel, Essertines-sur-Rolle		
Solidaire A	Arnex-sur-Nyon ; Arzier-Le Muuds ; Begnins ; Borex ; Bursins ; Burtigny ; Chavannes-des-Bois ; Coinsins ; Coppet ; Crassier ; Duillier ; Dully ; Eysins ; Founex ; Genolier ; Gilly ; Givrins ; Gland ; La Rippe ; Le Vaud ; Longirod ; Luins ; Marchissy ; Mies ; Mont-sur-Rolle ; Nyon ; Prangins ; Rolle ; Saint-Cergue ; Saint-George Signy-Avenex ; Tannay ; Tartegnin ; Trélex ; Vinzel	25%	204'383



Critères de détermination des cercles DISREN

Cercle	Communes
Porteur A	Commune porteuse du projet
Porteur B	Communes hors DISREN et hors Région
Solidaire A	Autres communes

Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant (CHF)	Habitants/cercle	Part	Moyenne CHF/hab.
Porteur A	613'147	13'439	13.5%	45.62
Porteur B				
Solidaire A	204'383	86'140	86,50%	2.33

La moyenne CHF/hab. est calculée de manière globale sur l'ensemble des communes concernées.

Ce montant change pour chaque commune en fonction des impôts conjoncturels des trois dernières années.

Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)	3,6%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,03 pt

Impact cumulé de tous les préavis DISREN AAAA

Impact en % (avant compensation)	25.2%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,22 pt